19e ANNEE. N° 938 PARAIT LE SAMEDI 10 JANVIER 1903

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION & REDACTION
12, rue de l'Horloge
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne)..... 0.20
Commerciales (la ligne)..... 0.15
Réclames (la ligne)..... 0.30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

AVIS

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement a expiré fin d'année, de vouloir bien le renouveler, pour nous éviter des frais de recouvrement que nous serions obligés de mettre à leur charge.

L'INDICATION

On n'arrivera pas, naturellement, à se mettre d'accord sur la signification vraie des élections de dimanche dernier. Les organes du bloc se déclarent très satisfaits : les adversaires s'attendaient à un désastre et ils éprouvent un soulagement en constatant que le dommage n'est pas si grand. Tout le monde est content.

Ce qui a permis la confusion, c'est qu'un nouveau terme a eté introduit dans la classification des élus, celui de *républicain ministériel*. Qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire ? Etre ministériel, ce n'est pas une opinion. Le ministère actuel peut n'exister plus demain. Il est même certain qu'avant longtemps il aura cessé d'exister.

Est-ce que les sénateurs élus pour neuf années avec cette unique définition « ministériels » vont cesser de remplir leur mandat, lorsqu'aura disparu M. Combes, ou bien vont-ils être « ministériels » sous tous les ministères ?

Il faut noter après cela qu'un très grand nombre de candidats chers au ministère actuel ont négligé de se réclamer de cette amitié devant les électeurs. C'est ainsi, par exemple, que dans l'Aube, les candidats officiels, d'ailleurs battus par les républicains modérés, se présentaient sous la simple étiquette de « républicains » de même M. Sauvan à Nice et bien d'autres.

M. Combes lui-même, a singulièrement atténué sa politique devant les élections de son département. Sa profession de foi qui ne contient aucune allusion au bloc, qui réclame l'apaisement et l'union, qui renie la doctrine collectiviste et écarte l'impôt global et progressif, aurait pu être signée par tous nos amis, c'est-à dire que M. Combes lui-même n'a pas osé se présenter comme combiste.

Et c'est là ce qui caractérise surtout ces élections. Elles ont marqué, il est vrai, un progrès de l'idée cléricale sur les élections sénatoriales d'il y a neuf années ; mais elles sont en recul sur les élections législatives de l'année dernière.

Les partisans du bloc ne se sont fait élire dans la plupart des départements qu'en désavouant la vraie politique du bloc, c'est-à-dire l'alliance avec les collectivistes, ou tout au moins en faisant le silence sur les évènements qui ont été la conséquence de cette politique.

Il est vain de discuter sur des noms et sur des étiquettes. Il ne peut sortir d'une élection au suffrage restreint, surtout sous une pression officielle comme celle qui a influencé les élections de dimanche dernier, il ne peut sortir, dis-je, que l'indication d'une tendance d'une direction.

Les ministériels eux-mêmes, en atténuant leurs programmes, ont marqué cette tendance, c'est-à-dire une atténuation à la politique du bloc. Voilà la vérité.

On pourrait, croyons-nous, résumer ainsi la pensée des électeurs : — C'est bien, mais... assez !

DREYFUS, HUMBERT, And C°

L'on vient de découvrir que les Humbert s'étaient beaucoup occupés de l' « Affaire » la terrible, la seule « Affaire ».

Le rôle que la célèbre famille d'escrocs aurait joué dans « l'Affaire » est encore mal défini, et il ne paraît pas, à première vue, que son intervention puisse en modifier, en quoi que ce soit, le fonds, même en apportant, pour ou contre la culpabilité de l'ex-capitaine, un argument quelconque.

Ces intriguants n'ont très probablement eu en vue que de faire de nouvelles dupes, de « taper » d'autres poires. En apprenant que l'on distribuait de l'argent, pour défendre Dreyfus, pour entretenir dans le pays l'agitation malfaisante que nous avons vue, et qui a produit de si pitoyables résultats, la famille Humbert dut se dire qu'il fallait en profiter, et jouer de ses relations. Et très probablement elle en joua.

L'on parle de « papier des Humbert » qui aurait servi à payer à certains personnages, les services rendus à l'affaire Dreyfus ? C'est assez nébuleux à première vue. Cependant, après réflexion, l'on s'explique le fait, et l'on a, du génie tapeur des Humbert, une plus haute idée. Très probablement la grande Thérèse, Frédéric, le sournois taciturne Romain Daurignac, le joyeux compagnon se firent remettre de fortes sommes, pour la campagne dreyfusarde et très naturellement, les gardèrent pour eux. Seulement comme il fallait bien payer les demandes qu'ils faisaient faire à leurs amis et agents divers, ils leur donnèrent des... billets, payables à plus ou moins longue échéance, ou après l'envoi en possession des fameux cent millions.

C'est là, l'on doit le croire, l'explication la plus plausible, la plus naturelle... à moins cependant que cette famille, qui avait de si continuels et si pressants besoins d'argent, n'ait elle aussi, marché pour le..... Roi de Prusse ?

Ce serait complet, alors, mais cela ne suffirait pas encore pour expliquer toutes les faveurs, tous les égards que la justice a pour ces gens-là, que l'on traite comme jamais prévenus, avant Boulaine, ne furent traités. La

---

35

ENFIN SEULE

Troisième partie

LE MARIAGE DE MISS AGATHE

V

Et il expliqua que son rêve étant devenu impossible, du moins ajourné avec tant d'incertitudes, il ne se sentait pas la force de rester l'associé des deux sœurs, de vivre plus longtemps dans un milieu ou tout lui rappellerait leur image l'image bien aimée, où tout envenimerait la blessure qu'il portait au cœur.

Il lui fallait rester homme, avoir l'énergie et la liberté d'esprit nécessaires pour parfaire son entreprise, acquérir effectivement cette fortune encore en perspective, et se mettre en mesure, pour plus tard... si le bonheur lui était jamais permis... si l'avenir lui réservait..

Il demandait à quitter Richmond. Il retournerait en France, à Paris, où il pourrait gagner sa vie, perfectionner son invention, construire l'instrument, le vendre ou exploiter le brevet.

Miss Agathe ne pouvait qu'acquiescer. Elle eut de bonnes paroles, de délicates trouvailles de mots pour adoucir le chagrin du brave garçon, pour lui laisser quelque confiance sans promesse ferme, pour le sortir du découragement auquel il avait cédé un moment.

Elle eut bien, un tout petit instant, la velléité d'interroger l'inventeur sur les détails de sa trouvaille, sur le but et l'objet au moins de ses recherches. Elle se contint, estimant que puisqu'il s'était tu, ce serait abuser et le mettre dans l'embarras que de faire même allusion à ce secret. De quel droit aurait-elle exigé confidence de celui qui ne lui était plus de rien, à part le souvenir des services passés ?

VI

Agathe avait tenu à reconduire jusqu'à la porte du parc le pauvre Jacques un peu rassénéré, quoique mortellement triste au fond du cœur. En revenant à la maison elle songea qu'Adolphine, de retour d'une commission qu'elle l'avait chargée de faire, pourrait bien avoir profité du beau temps, pour s'asseoir quelque part à l'ombre d'une des belles futaies qui faisaient l'ornement du parc.

Elle la chercha vainement, et reprit le chemin de son appartement. Rentrée chez elle, elle ne s'inquiéta pas davantage, jusqu'à l'heure ou, les enfants devant revenir avec leurs parents de la ville voisine, elle aurait a reprendre ses fonctions.

Alors elle ne put se défendre d'un peu d'inquiétude en constatant que sa sœur n'était pas encore rentrée. Elle appela Adolphine, sans obtenir de réponse, et se décida enfin à pénétrer dans la chambre voisine, réservée à la jeune fille.

Quel ne fut pas son effroi en apercevant celle-ci étendue inanimée, convulsée au milieu de la chambre. Agathe était énergique, courageuse et forte, elle ne songea nullement d'abord a appeler du secours, et commença immédiatement à donner les premiers soins à sa sœur.

Mais au bout d'une demi heure, tous ses efforts pour la faire revenir étant inutiles, force lui fut de réclamer de l'aide L'évanouissement persistant, on dut se résigner à appeler un médecin. L'homme de l'art fut aussi peu heureux que les autres : la pauvre Adolphine devait rester près de trois jours dans un état voisin de la catalepsie.

Elle reprit enfin ses sens. Après une crise de larmes qui s'acheva dans des sanglots convulsifs, elle recouvrit enfin l'usage de la parole, et ce fut pour dire à Agathe, qui ne l'avait pas quittée une minute et qui la tenait dans ses bras à ce moment : « Je t'aime ma chérie, je t'aime ne me quitte jamais, ne m'abandonne jamais. »

La malade fut sur pied au bout de quelques jours, et on eût dit qu'il ne lui était rien arrivé. Quand Agathe la vit remise presque totalement, elle voulut

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec la Correspondance de la Presse Départementale

© VILLE DE SISTERON

grande Thérèse, et sa smala, seraient-ils « sacrés », comme l'affirmait, un de ces jours, l'un de nos plus sympathiques confrères ?

Paul BERNIÈRES.

LES LOIS STUPIDES

Du *Gaulois :*

On sait qu'un aspirant à la députation ne peut poser ou laisser poser sa candidature simultanément dans deux ou plusieurs arrondissements sans être immédiatement traduit en police correctionnelle et sévèrement condamné.

Il n'importe point qu'un sénateur soit élu par deux, quatre ou vingt-cinq départements.

Mais qu'un député se fasse élire par plusieurs circonscriptions, c'est une autre affaire, et du coup, la République est en péril.

Nous l'avons bien vu lorsque M. Borriglione, député de Nice première, s'offrit aux électeurs de Nice seconde, sans avoir préalablement donné sa démission.

Il fut battu; mais si la fortune l'eût favorisé, nous aurions vu M. Borriglione détenir un double mandat, alors que la loi ne lui permettait pas de poser une double candidature.

Le cas de M. Gustave-Adolphe Hubbard est tout aussi singulier.

Ce député ultra-combiste aspirait au Sénat — tous les goûts sont dans la nature — mais, à l'exemple de la perruche lorsqu'elle descend de son perchoir, il ne voulait lâcher le bâton supérieur qu'après s'être assuré de la solidité de celui sur lequel il préférait se poser.

Il demeura donc député, tout en sollicitant un mandat sénatorial.

Le suffrage restreint lui ayant refusé sa confiance, il reprend tranquillement le siége qu'il jugeait indigne de ses mérites.

Eh ! bien, j'estime que ce procédé familier est d'une insuffisante moralité.

Avant de se proposer au choix d'un collège sénatorial, le député a le devoir de se démettre de son mandat législatif.

Ayant renié ses électeurs, il doit, en toute loyauté, leur permettre de lui rendre la pareille en se soumettant, le cas échéant, à une réélection

Mais nos législateurs n'ont pas de ces scrupules ; la place leur paraît bonne, et ils ne veulent pas s'exposer à la perdre.

Décidément, il y a des lois stupides, humiliantes pour le peuple spirituel qui les subit !

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

Elections sénatoriales du 4 Janvier 1903. — *Premier tour de scrutin.*

Electeurs inscrits.... 421
Votants..... 417
Suffrages exprimés.. 415
Majorité absolue..... 208

ONT OBTENU :

MM.	Andrieux, anc. député	159 voix
	Tirribillot, industriel	120 —
	Hubbard, député	96 —
	Raoul Fruchier, senat. sort.	86 —
	Marius Galfar, sériciult.	67 —
	César Allemand, sen. sort.	58 —
	Camille Pélissier, con. gén.	58 —
	Paul Delombre, député	49 —
	Martial Sicard, anc. député	45 —
	Jules Proal, anc. député	41 —
	Paul Roux, anc. député	27 —
	Bérenguier cons. général	5 —
	Divers et bulletins blancs ou nuls	4 —

Deuxième tour de scrutin

Ont obtenu :

MM.	Andrieux, anc. député	211 voix
	Raoul Fruchier, sénat. sort.	211 —
	Tirribillot, industriel	198 —
	Hubbard, député	192 —

MM. Andrieux et Raoul Fruchier sont élus sénateurs des Basses-Alpes.

Ce résultat à stupétiait à un tel point le bloc (?) Hubbardiste qu'il n'en est pas encore revenu. Compter, escompter meme, une victoire et recevoir une raclée c'est dur!

Aussi parle-t-on déja de faire annuler cette élection, comme s'il s'agissait de la chose du monde la plus facile. heureusement qu'entre la coupe et les lèvres.. il y a loin.

Hubbard qui fait faire une campagne de presse contre les deux élus, restera député, de l'arrondissement, et c'eut été dommage qu'on nous enlève ce brave homme qui fait tant de bien dans l'arrondissement. Il aurait été trés difficile de le remplacer. L'élection de MM. Fruchier et Andrieux génera peut-être quelque fonctionnaire trop remuant, mais qu'y faire c'est l'ordre des choses. Aprés le Capitole, c'est la roche Tarpeïenne.

SISTERON

« L'Avenir du Prolétariat »

Les sociétaires appartenant à la société civile de prévoyance mutuelle « l'Avenir du Prolétariat », sont priés de vouloir bien se rendre **dimanche onze janvier**, de deux à quatre heures à la mairie, salle des mariages, à l'effet de verser le montant de leurs cotisations.

Conformément aux statuts une amende de vingt cinq centimes sera infligée aux sociétaires dont les cotisations seraient en retard.

Le trésorier et le secrétaire se tiendront à l'heure dite à la mairie.

Le Président,
Ferdinand ROUGIER.

Avis. — Le maire de Sisteron rappelle aux propriétaires de chevaux, juments, mules et mulets qu'ils doivent en faire la déclaration à la mairie avant le quinze courant dernier délai.

ÉTAT-CIVIL

du 3 au 10 Janvier 1903

NAISSANCES

Tourniaire Maurice, Etienne, Marcel. Claret Jules, Elie.

MARIAGES

DÉCÉS

Néant

M. Rulland prévient MM les cafetiers qu'il est l'entrepositaire de la **brasserie de la Méditerannée VELTEN.**

Changement de domicile. — M. Casagrande, chirurgien-dentiste, à l'honneur d'informer sa clientèle que son cabinet est actuellement transféré : 13, *rue de Provence.*

La Congoline

Guérit instantanément crevasses gerçures, rugosités de la peau du visage. Ce beaume est un des principes actifs entrant dans la pâte du savon du Congo. Le flacon : 0,30 et 0,50

P.-L.-M

Bagages non accompagnés

Les sept grands réseaux de chemins fer français ont mis à l'essai, depuis deux ans, un tarif permettant l'expédition, à titre de bagages, des objets à l'usage personnel des voyageurs et des échantillons des voyageurs de commerce, non accompagnés.

Ces dispositions (Tarif G. V) 110 permettent aux voyageurs (Touristes, Bicyclistes, Automobiliste, etc...) de se faire adresser, à l'avance dans les gares de leur itinéraire, ceux de leurs bagages dont ils n'ont pas jugé nécesssaire de se faire accompagner.

La faveur avec laquelle cette innovation a été accueillie du public a engagé les Compagnies à maintenir ce tarif à titre définitif.

SAVON DU CONGO BLANCHEUR DU TEINT

COURRIER DE LA MODE

Parmi l'infini diversité des couleurs à la mode, il en est deux qui priment toutes les autres : le blanc et le noir ; on les retrouve seules ou mèlangées dans le plus grand nombre des toillettes, surtout des toilettes du soir.

Les robes du soir, pour diner, bals, théâtre, que l'on désire très habillées sont généralement en mousseline de soie, en crêpe de chine, en soies indiennes. Elles exigent beaucoup de garnitures, de plis d'entredeux, de volants, de bouillonnés, de broderies variées. Toutes ces franfreluches sont jolies ; une combinaison moins heureuse, c'est le mélange de la zibeline et de ces tissus légers aux falbalas de dentelle vaporéuse ; La fourrure ne se marie harmonieusement qu'avec la guipure d'Irlande d'aspect un peu lourd. de dessins riches. C'est une faute de gout de l'associer au points délicats.

Une des garnitures les plus en vogue pour les corsages et les chapeaux, c'est un semis de paillettes Ces paillettes de cristal, de nacre, de jais, d'or ou d'argent font le plus joli effet du monde. Elles donnent une allure élégante aux choses simple de forme ; elles rehaussent l'éclat des toilettes et des coiffures habillees, à citer des motifs de jais ajourant les corsages. En mousseline de soie noire sur dessousblanc, un corsage semé de ces motifs clairs fait une riche parure pour les diners priés et le théâtre; des girandoles de jais en relèvent encore l'élegance. Des paillettes de nacre et d'argent sur un corsage de mousseline de soie blanche et voici une parure très jeuue, très coquette, seyant à toutes les carnations.

Il est à remarquer que les teintes neutres sont beaucoup plus appréciès qee les autres précisément parce qu'elles convienne au plus grand nombre.

Le vêtement qui reste le préféré, c'est le petit paletot sac très court. Il es jeune, élégant, facile à porter et qui explique sa vogue.

L'hermine est fort recherchée, c'est entendu, mais la nouveauté consiste à la démoucheter. Non pas que les drolettes petites queues noires disparaissent ; seulement, elles changent de place ; elles ne se dispersent plus régulièrement sur le fond ; elle se piquent par paquets, font des rangées de petites franges se posent au milieu de choux de dentelle.

---

savoir comment la chose était arrivée ; sur l'avis du médecin, elle avait retardé cette recherche jusqu'au moment ou un interrogatoire n'offrit plus de danger pour la santé d'Adolphine.

Elle en fut pour ses frais de tendresse et de diplomatie. Adolphine ne sortit pas de cette réponse : « Je ne sais pas. Je ne me souviens de rien. Ne m'ennuie pas davantage, c'est inutile. Je t'aime. »

Et c'était exact : elle ne savait pas, elle ne se souvenait de rien. Elle était rentrée à la maison plus tot qu'elle ne pensait. Elle avait, regagné sa chambre, sans bruit, par l'escalier de service, croyant d'ailleurs Agathe absente. Elle s'était alors aperçue que sa sœur était en conversatien avec quelqu'un. Elle avait non pas écouté, mais entendu malgré elle. Qu'avait-elle entendu ? Elle l'ignorait. A partir de certain moment, nuit complète, aucun souvenir, absolument aucun.

La nécessité où s'était trouvée miss Agathe de consacrer plusieurs journées pleines, puis de nombreuses heures aux soins à donner à sa sœur, n'avait été qu'à moitié du goût des parents de ses élèves on le lui avait sentir discretement.

Mais, la crise passée la malade rétablie en apparance, les choses reprirent leur cours habituel, à cela près qu'Adolphine devint plus casaniére, plus concentrée, plus sauvage encore qu'auparavent. Elle ne témoignait plus d'affabilité qu'à sa sœur, et à certains donnait des marques de répulsion nerveuse, d'antipathie avec ou sans fondement.

Au printemps suivant, elle fut prise subitement, sans motif apparent ou connu, d'une nouvelle attaque, qui au surplus céda a la médication énergique au bout de vingt quatre heures.

Mais, sortie de son état presque cataleptique, elle demeura trois jours, refusant toute nourriture, se tenant immobile sur une chaise les yeux fixes et comme hypnotisée par une vision lointaine, ne tolérant autour d'elle la présence et les soins de personne autre que sa sœur. D'ailleurs muette, ne répondant qu'à la seule Agathe, par des signes brefs et coupés.

Nouvelle période de santé relative, puis nouvelle phase de la maladie au renouvellement de saison pour l'été. Cette fois, il n'y eut pas de perte de sensibilité prémonitoire. Au contraire, le nervosisme domina bientôt. Même mutisme, même immobilité, même répulsion pour le voisinage d'autres êtres humains. Cette répulsion se traduisait cette fois en une mimique agressive. Quelqu'un autre qu'Agathe faisait-il mine de s'approcher de la malade, celle-ci se levait, le visage menaçant ; de sa main débile en apparence elle brandissait la chaise qu'elle venait de quitter. Inutile de dire que l'on comprenait.

Le médecin déclarait sa science impuissante, en dehors des sédatifs, des reconstituants, des anti-nerveux habituels. « Si encore disait-il, on connaissait exactement l'origine de la crise initiale ou si encore elle parlait et fournissait un indice des idées qui s'agitent dans son cerveau, de la vision qui la hante ! »

Agathe avait [illegible] soupçon, qu'elle avait fidèlement [illegible] médecin

— Qui sait ? Peut-être a-t-elle entendu ma conversation avec M. Jacques. Et puis après ? Que peut-elle en avoir conclu ?

— Serait-elle amoureuse de M. Jacques observa le médecin.

— Quelle idée ! Elle m'a toujours aimée et a eu longtemps entière confiance en moi. Elle ne me cachait rien. Pour dissimulée qu'elle soit devenue, elle ne l'a pas toujours été. J'aurais découvert son secret depuis le temps.

— Sans doute, sans doute. Mais si cela lui a pris il y a six mois, en vous entendant...

— Le coup de foudre ! fit Agathe, qui pourtant n'avait pas envie de rire.

Miss tout est possible. Il est vrai que, si nous avions la certitude que c'est là la cause du mal, nous ne serions pas beaucoup plus avancés.

Louis des Iles.

(*A suivre*)

© VILLE DE SISTERON

Etude
de M Charles BONTOUX
Avocat-Avoué à Sisteron (B.-A.)

VENTE
PAR LICITATION

Il sera procédé le Mercredi vingt-huit janvier mil neuf cent deux à deux heures après-midi, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Sisteron, au palais de Justice, à la vente aux enchères publiques, devant M. Barnaud, juge-commis, des immeubles ci-après désignés, situés sur le territoire de la commune de Château-Arnoux, canton de Volonne, arrondissement de Sisteron (Basses-Alpes).

PREMIER LOT

Propriété en nature de pré, arrosable au quartier de Fontsubranne, d'une contenance d'environ quatre ares vingt-six centiares, confrontant du levant Elzéar Pierre, du nord Elzéard et du midi veuve Baille, numéro 97 p de la section B.

Mise à prix : Vingt-cinq francs,
ci. 25

DEUXIEME LOT

Propriété en nature de Vigne, au quartier de Fontarage, d'une contenance d'environ un hectare, quatre ares, cinquante centiares, portée au plan cadastral sous les n° 286, 287, 288 de la section D confrontant du levant Portel Baptistin, du couchant Edouard Esmiol, du midi Tiran Baptistin, du nord Ferrand Pierre.

Mise à prix : Trente francs,
ci. 30

TROISIEME LOT

Parcelle de terre labourable et arrosable au quartier de Fontsubranne, d'une contenance d'environ vingt-quatre centiares, n° 170 p de la section B du plan cadastral.

Mise à prix : Dix mille francs,
ci. 10

QUATRIEME LOT

Labour au quartier du Tord d'une contenance d'environ soixante onze ares, soixante-dix centiares, confrontant du levant Jourdan Sylvain, du couchant Joseph Rey, du midi Imbert et Brun, du nord Ailhaud Théodore, numéro 743 pde la section B.

Mise à prix : Trois cents francs,
ci. 300

CINQUIEME LOT

Propriété en nature de vigne et vague du quartier dit Pré-Domange, d'une contenance d'environ deux hectares un are trente quatre ares, confrontant du levant Marie Perrymond et Blanc Martial, du couchant Guès née Julien Rosette et Blanc Martial, du midi Blanc Martial, du nord Blanc Martial, n° 12, 13 p, 14 p et 31 de la section A du plan cadastral.

Mise à prix : Cent cinquante fr.
ci. 150

SIXIEME LOT

Labour et arrosable au quartier de Fontsubranne, d'une contenance d'euviron un are soixante-six centiares, confrontant du levant la voie, du couchant Brunet Cyprien, du nord Brunet Cyprien et Pierre Michel, n° 130 p de la section B.

Mise à prix : Quarante francs,
ci. 40

SEPTIEME LOT

Parcelle de terre au quartier du village, d'une contenance d'environ trente-neuf centiares, n° 247 de la section E.

Mise à prix : Soixante francs,
ci. 60

HUITIEME LOT

Terre labourable au quartier dit Côte-Sainte-Marie-l'Allée, d'une contenance d'environ onze ares cinquante neuf centiares, n° 409 de la section B du plan cadastral.

Mise à prix : Soixante francs,
ci. 60

NEUVIÈME LOT

Labour au quartier du Tord d'une contenance d'environ 43 ares cinquante-deux centiares, n° 740, 745 p, 746, 747 de la section B du plan cadastral, confrontant du levant André Joseph, du couchant Julien Jacques, du midi Latil Eugène.

Mise à prix: Deux cent cinquante f.
ci. 250

DIXIÈME LOT

Propriété en nature de vague et labour au quartier de Lauzière, d'une contenance d'environ 12 ares, 66 centiares, n° 254, 255, 259 de la section D du plan cadastral, confrontant du levant Aicard Joseph, du couchant Portel Baptistin, du midi Roubaud Pierre, du nord veuve Richaud.

Mise à prix : Vingt francs,
ci 20

ONZIÈME LOT

Terre labourable au quartier de Lauyière, d'une contenance d'environ 19 ares, 57 centiares, n° 151 et 152 de la section D ; confrontant du levant la route Nationale, du couchant couchant Aguillon Antoine, du midi Aguillon Antoine, du nord Nathalie veuve Pélissier.

Mise à prix : Trente francs
ci. 30

DOUZIEME LOT

Propriété en nature de vigne, terre vague et labour au quartier de Pierraret d'une contenance d'environ 44 ares, 49 centiares, n° 68, 69, 70, 71, 72 de la section D du plan cadastral de la commune de Château-Arnoux, confrontant du midi Veuve Richaud, du nord la commune, du levant Dufrêne.

Mise à prix : Quatre vingts francs,
ci 80

TREIZIEME LOT

Propriété en nature de vigne au quartier du Blâchon, d'une contenance d'environ 14 ares, n° 715 et 716 de la section B, confrontant du levant et couchant Bernard Thérèse, du midi le vallon, du nord cueillerie Daniel.

Mise à prix : Dix francs,
ci 10

QUATORZIEME LOT

Toute une maison située dans l'enceinte du village de Château-Arnoux, au quartier du Pescou, confrontant le chemin des Aires, Granier et André Marcelin.

Mise à prix : Trois cents francs,
ci 300

Ces immeubles dépendent de la succession de Joseph-Jacques BURLE, en son vivant propriétaire à Château-Arnoux.

La vente est poursuivie à la requête de Justin BAROU, sériciculteur, demeurant et domicilié aux Mées, ayant pour avoué M° Charles BONTOUX.

Contre 1° Le sieur Amédé BURLE propriétaire demeurant et domicilié à Château-Arnoux ; 2° la dame Marie RABANIN, veuve BURLE, prise tant en son nom personnel au besoin qu'en sa qualité de mère et tutrice légale de ses filles mineures : BURLE Mathilde et BURLE Pauline, la dite dame propriétaire, demeurant et domiciliée à Château-Arnoux, défendeurs, ayant pour avoué M° THELENE, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Sisteron le neuf décembre 1902, *enregistré*.

Elle aura lieu en présence du sobrogé-tuteur des mineures ou lui dûment appelé, aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du tribunal civil de Sisteron.

Sisteron, le 7 Janvier 1903.

L'avoué poursuivant la vente,
C. BONTOUX

Dûment Enregistré.

Etude de Me Léopold BÉQUART
Notaire
SISTERON (Basses-Alpes)

ADJUDICATION
Volontaire

Le DIMANCHE DIX-NEUF JANVIER mil neuf cent trois, à deux heures après-midi, en l'étude et par le ministère de M° BEQUART, notaire il sera procédé à la

VENTE
Aux Enchères Publiques

des immeubles ci après désignés et situés à Sisteron, appartenant à Madame Julie DAUMAS, veuve GAMBUS, rentière et à Messieurs Auguste et Henri GAMBUS, comptables, demeurant à Marseille.

DESIGNATION

PREMIER LOT

Partie de maison située dans la ville de Sisteron, rue Droite, numéro 18, avec mitoyen au No 20 de la même rue, comprenant : un magasin rez-de-chaussée cave au-dessous, grande chambre avec alcove au premier étage, et cabinet obscur sur le derrière ; Deux chambres au troisième étage communiquant l'une dans l'autre, éclairée par une seule fenêtre visant la rue droite, et galetas au quatrième étage,

Mise à prix : Sept mille francs,
ci. . . . . 7.000 fr.

DEUXIEME LOT

Autre partie de la même maison sur le derrière, avec entrée sur la rue droite par un couloir portant le No 18 et par la rue de l'évêché, comprenant ; un vaste rez-de-chaussée composée d'une grande salle avec cuisine, caves et cour, recouverte en zinc, et en verres, premier, Deuxième et Troisième étage audessus, le tout sur le derrière et ayant servi à l'exploitation du café concert comme sous le nom de *Variétes Sisteronnaises*.

Dans ce lot sont compris, divers objets mobiliers et ustensiles ayant servi à l'agencement du café-concert, désignés et détaillés dans le cahier des charges.

Mise à prix : Huit mille cinq cents francs, ci. 8 500

TROISIEME LOT

Maison sise à Sisteron rue de l'Evêché (dite maison Remy) composée de trois étages avec galetas, écurie, et cave confrontant Placette, Andronne et Martel.

Mise à prix: Neuf cent cinquante fr.
ci 950

QUATRIEME LOT

Terre Labourable, quartier des Baumas. Contenant environ 50 ares.

Mise à prix : Deux cent cinquante fr
ci 250

ABLOTISSEMENT

Après les adjudications partielles les deux premiers lots comprenant toute la maison rue Droite, numéro 18 appartenant à Mme Vve Gambus et à Messieurs Gambus frères. Ces deux lots seront réunis et remis en bloc aux enchères sur une seule mise à prix.

Pour tous renseignements, s'adresser à M° BEQUART, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

L'Almanach du Drapeau pour 1903
Livret du Patriote, du Marin et du Soldat

L'**Almanach du Drapeau** dont nos lecteurs ont pu les années précédentes apprécier le charme instructif et l'admirable variété vient de paraître à la librairie Hachette et Cie et concentre dans son édition de 1903 la matière d'une véritable encyclopédie militaire écrite dans le but d'instruire, de renseigner et de distraire.

Parmi ses nombreux articles, tous inédits, citons : *Les grands capitaines de la Mer ; Un Homme qui a dompté 20000 Chevaux ; Le Problème du Sac ; Guide de l'Officier de Reserve et de Territoriale ; La Guerre Sud-Africaine ; Les grands Naufrages de la Marine de guerre ; Petit Dictionnaire des Œuvres militaires et maritimes ; Les Jeux dans l'armée anglaise ; Petit Répertoire complet de nos Navires de guerre*, etc.

Mais, en outre de l'édition ordinaire, de l'édition simple, renouvelée tout entière, parait cette année pour la première fois une **Édition complète** d'un *prix accessible à tous*, et qui contient un **Petit Annuaire condensé de l'Armée Française** en 82 pages, régiment par régiment, avec les indications d'emplois, grades, distinctions, etc.

CHOCOLAT MENIER
Refuser les Imitations.

ARTICLES SPECIAUX Caoutchouc et Baudruche
pour **USAGE INTIME**
ECHANTILLON ET CATALOGUE contre 0f30 au 1f25 pour 6 échantillons sous pli cacheté. Recom. par Sommités Médicales. Me Fondée en 1876. M. CHASTAN, 46, r. J.-J. Rousseau, Paris.

La Grande Marque Française des Desserts Fins.
BISCUITS PERNOT
DIJON, PARIS, LYON, L'ISLE-s/-Sorgue, GENÈVE. (4 Usines)
GRANDS SUCCÈS.
Suprême Pernot
le meilleur des desserts fins.
AMANDINE de PROVENCE
DESSERT EXQUIS
SORBET
GAUFRETTE FONDANTE ACIDULÉE
PETIT BEURRE GAMIN
Le plus fin des petit-beurres.
FLEUR DES NEIGES
Gaufrette Fondante double Vanille.

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet: 40 Centimes

Préférez-vous les bonnes choses aux mauvaises ?

Marie-Antoinette
GANDON

St-BERTHEVIN (Mayenne), le 15 Mars 1902.
Messieurs. L'état de ma fillette était désespéré. Bronchite, pleurésie, fluxion de poitrine l'accablaient à la fois et avaient même provoqué chez elle une sorte de maladie de nerfs qui ajoutait encore à ses souffrances Un traitement rationnel semblait donc difficile à trouver mais, heureusement guidés, nous choisîmes le bon remède : l'Emulsion Scott qui, en peu de temps, releva l'état général de notre fillette en lui rendant force et vitalité. L'enfant est maintenant superbe de santé ; elle a 3 ans, on lui en donnerait 5 tellement elle a profité depuis l'absorption de l'Emulsion Scott. Gandon.
Messieurs Delouche et Cie, Paris.

La Pleurésie est une maladie qui peut mettre une mère au désespoir. La pleurésie semble un de ces furieux géants qui, en voulant à la vie d'un enfant, s'emparent de son corps frêle et le broient d'une formidable étreinte. Il n'était donc pas étrange que Mme Gaudon se demandât quel traitement rationnel elle pourrait employer. Heureusement elle le trouva, dit-elle, nommant l'Emulsion Scott, le meilleur reconstituant de France. Contre la pleurésie, la fluxion de poitrine et la bronchite, l'Emulsion Scott est toujours le traitement rationnel car elle s'attaque directement à la maladie avec une force irrésistible. Si la pleurésie assaille votre foyer, procurez-vous le remède rationnel et vous n'aurez ainsi rien à redouter.

L'Emulsion Scott seule guérit : imitations ou substitutions ne guérissent pas. De l'Emulsion Scott on a tout imité, excepté son pouvoir de guérir. Un pêcheur portant sur son dos une grosse morue, voilà la marque de l'Emulsion Scott ; pour éviter les contrefaçons *exigez donc le flacon Scott avec le pêcheur*, votre guérison est ainsi assurée. L'Emulsion Scott, qu'aiment les enfants, est parfaitement savoureuse et digestible ; c'est une émulsion de la plus pure huile de foie de morue avec des hypophosphites de chaux et de soude (les meilleurs éléments constitutifs du sang, des os et des tissus). Elle est vendue dans toutes bonnes pharmacies toujours en flacons (enveloppés de papier couleur saumon) jamais en litres. Pour recevoir franco un échantillon, mentionner ce journal en adressant 0 fr. 50 de timbres à Messieurs Delouche et Cie, 2, place Vendôme, Paris.

Le Gerant, Aug. TURIN.

Sisteron — Imprimerie TURIN — Sisteron

© VILLE DE SISTERON

A la Belle Jardinière

6, Rue Droite — SISTERON

CADEAUX ET ÉTRENNES UTILES

A cette Occasion

Distribution de Splendides Calendriers - Pochettes

Art Nouveau

COLLET fourrure col Médicis, empiècement caracul. Valeur 30 francs. Sacrifié **18** fr.

JUPONS soie moirée grand volant gansé, valeur 38 fr, sacrifié **17** fr.

CRAVATTE fourrure Mouflon, valeur 12.75 sacrifie **7**, **9** et **10** fr.

EDREDON gonflant, duvet acconisé, belle qualité, grande taille, val. 35 sac. **28** fr.

EDREDON gonflant duvet acconisé grande taille véritable cygne blanc, premier choix valeur 45 fr. Sacrifié **38** fr.

MOUCHOIRS froufrou, ourlés à jour, à vignettes toutes nuances, valeur 3 fr. 50 sacrifiés la douzaine. **2.45**

MOUCHOIRS toile de soie, nuances assorties. Valeur 9 fr. sacrifié à **5** fr.

MOUCHOIRS ourlés à jaur, initiale brodée la boite de 6, valeur 7 et 4 fr. sacrifié **5.50** et **3** fr.

POCHETTES soie, toutes nuances depuis **0** fr. **50**

CAPES homespum laine, envers carreaux, nuances gris, loutre et bleu, valeur 22 fr., sacrifié **15** fr. **95**

JAQUETTES drap nouveauté valeur 12 fr. sacrifié **9** fr. **95**

JAQUETTES drap cuir, belle qualité, nuancée loutre, gris perle, beige clair et foncé, valeur 25 fr. sacrifié **19** fr.

FOULARDS soie et foulards cache-nez pour homme, sacrifié à 50 o/o au-dessus de leur valeur depuis **1** fr.

Autres Etrennes Utiles

Services de tables, linge de toilette, Service à thé, Bonneterie fine, Cravattes pour dames et hommes, Chemises haute nouveauté pour dames et hommes

Parapluies, ganterie, et enfin toutes les confections pour Dames et fillettes sont sacrifiés aux mêmes conditions.

SENSATIONNEL !

Une Splendide Machine à coudre marque *Oméga*. Article supérieur Table marquetterie de Luxe. Valeur : 150 fr. Sacrifié 120 fr.

N.-B. — Le montant de tous les achats *au comptant* sont remboursés par les Timbres-Cadeaux.

LIQUIDATION

RÉELLE ET TOTALE -- TOUT VENDU A PERTE

RAYON DE MESURES

COMPLETS valeur 50 fr. aujourd'hui sur mesures à **39** fr.
— — 65 fr. — — à **48** fr.
— — 75 fr. — — à **58** fr.

RAYON DE CONFECTIONS

TOUT pour RIEN ; Jugez-en : Un lot de PANTALONS à 19 sous. — VESTONS tussor, valeur 4 fr. vendus 49 sous. — CHEMISES de 3 fr. pour 39 sous. — COMPLETS draps 12 fr. — PARDESSUS 12 fr. — COMPLETS coutil, les plus beaux 8 fr. ordinaire 5 fr. et tout à l'avenant !

Rue Mercerie MAISON LATIL

MACHINES A COUDRE

« PFAFF et MÉRIDIONALE »

On ne doit pas comparer les machines à coudre **PFAFF et MÉRIDIONALE** aux nombreuses machines de bas prix offertes par la concurrence. Tandis que celles-ci sont de qualité absolument inférieure, les machines **Pfaff et Méridionale** répondent au contraire aux plus grandes exigences par rapport à la durabilité et au bon travail en raison des matières excellentes avec lesquelles elles sont construites.

Méfiez-vous des offres de MACHINES A BAS PRIX !

Pour tous renseignements, s'adresser

MAISON CHAURAND, DIGNE (B.-A.)

Envoi franco du Catalogue

Horaire des Trains. — Service d'Hiver

De Sisteron à Marseille

Sisteron-Départ : 7 h. 39 ; arrivée à Marseille 1 h. 12
2 h. 24 ; — 7 h. 55
7 h. 02 ; — min. 01

De Marseille à Sisteron

Marseille-Départ : 4 h. 30 ; arrivée à Sisteron 9 h. 42
9 h. 30 ; — 3 h. 23
2 h. soir ; — 7 h. 37

De Sisteron à Gap

Sisteron-départ : 5 h. 32 ; Veynes 8 h. Gap 11 h. 08
9 h. 42 ; — 11 h. 05 — 2 h. 02
3 h. 23 ; — 4 h. 45 — 6 h. 10
8 h. 02 ; — 9 h. 35 — 10 h. 27

De Sisteron à Digne		De Digne à Sisteron	
7 h. 39 arriv.	9 h. 07	6 h. 58 arriv.	9 h. 42
2 h. 24	4 h.	1 h. 55	3 h. 23
7 h. 02	8 h. 18	6 h. 15	7 h. 37

De Sisteron à Grenoble

9 h. 42 arriv.	2 h. 45	8 h. 37	2 h. 24
3 h. 23 —	8 h. 32	1 h. 23	7 h. 02

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE

CIRCULAIRES
Têtes de Lettres
BROCHURES
Lettres de Mariage
DE NAISSANCE
et de Décès
PRIX-COURANT
ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE

SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse

IMPRIMÉS POUR MAIRIES

Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les

Impressions Lithographiques

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE

FACTURES
Livres à Souche
REGISTRES
Labeurs
PROSPECTUS
MANDATS
Etiquettes en Couleurs
VARIÉES

IMPRIMÉS DE COMMERCE, POUR MAIRIES ET ADMINISTRATIONS

ATELIER DE PEINTURE ET DECORATION

ASSORTIMENT de PAPIERS PEINTS

L. BORRELY, Peintre

Ancienne Maison SARTORI, rue Saunerie

Vitrerie, Encadrements, Peintures préparées de toutes nuances

Articles pour Maçons tel que pinceaux, colles et ocres etc... etc..

Papiers vitraux ---- Vernis pour les parquets

Grand choix de Couronnes Mortuaires en perles et en Métal à des prix très modérés

On envoie les échantillons de papiers peints à domicile

PRIME GRATUITE

Les Abonnés anciens et nouveaux du Journal

LA RENTE

reçoivent Gratuitement en prime

Un ouvrage contenant plus de 250.000 numéros de Titres sortis aux anciens Tirages, avec ou sans lots, et non remboursés.

La RENTE publie : Revue de la Bourse, du Marché et Banque, des Assurances. — Comptes rendus d'Assemblées. — Rapports des Cies. — Cours de toutes les Valeurs. — Cours de Bruxelles, Lyon, Marseille, Lille, etc. — Echelle des Revenus. — Dates des Sociétés. Avis de paiement des Coupons. — Convocations d'Assemblées. — Recettes du Sucre, des Cies de Gaz, d'Electricité, des Omnibus, Voitures, Tramways, Chemins de fer, Cours des Changes, tous les tirages français et étrangers. — Un An : 6 fr. — 5, Rue Drouot, PARIS

L'ART de GAGNER de l'ARGENT à la BOURSE

25 Ans de Succès. — Indispensable aux personnes qui désirent spéculer. a valu à l'auteur les félicitations des financiers les plus distingués. *Envoi gratis :* GAILLARD, 4, Rue de la Bourse, 4, Paris

CRÉDIT AGRICOLE

Engrais Chimiques Animalisés (tous dosages)

Machines Agricoles et industrielles de toute provenance

VENDUES A L'ESSAI ET GARANTIES

PIÈCES DE RECHANGES

S'ADRESSER A M. A. REYNIER

SISTERON GRANDE Ste ANNE

Et pour renseignement à M. Feraud. Ferblantier à Sisteron.

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON